

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1980)
Heft: 548

Artikel: Des femmes disponibles
Autor: Dommen, Brigitte
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1022405>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

POINT DE VUE

Des femmes disponibles

Pour revenir à la récente publication¹ de l'OFIAMT sur le marché du travail, il est révélateur de voir comment nos autorités économiques envisagent le rôle des femmes dans le potentiel de main-d'œuvre dans notre pays d'ici la fin du siècle. L'OFIAMT les place dans la catégorie des «groupes particuliers» (ceci malgré le fait qu'elles constituent 34% de la population active) en compagnie des jeunes, des travailleurs âgés et des handicapés, parce que, comme ces autres groupes, elles ont «une position instable sur le marché du travail» (p. 159). L'objet de l'OFIAMT dans les neuf pages consacrées aux femmes (sur 190 pages; pour 34% de la population active!) est de voir si leurs problèmes «peuvent être atténués par des mesures prises en leur faveur» (p. 159). Les mesures pro-

posées par l'OFIAMT à cet effet sont l'assurance-chômage obligatoire (déjà instaurée), et la promotion de la formation de base ainsi que du perfectionnement professionnel des femmes. Très bien; rien de nouveau. Mais voilà une troisième mesure qui semble plus intéressante: «on retirera... combien il est important de maintenir des emplois à temps partiel, notamment pour les femmes mariées» (p. 181). Bravo! Quelle bonne manière de permettre aux mères de famille de résoudre le conflit potentiel entre maternité et profession; de s'engager un peu plus dans le monde du travail; de trouver un moyen de s'épanouir.

Mais non, mais non, il ne s'agit pas de ça, selon l'OFIAMT: «Une activité lucrative ininterrompue... même si l'horaire de travail est réduit, semble fournir les conditions les plus favorables... à la reprise de l'activité... on insistera sur le fait qu'une certaine continuité est souhaitable pour des raisons d'ordre purement économique (p. 181).» Ces raisons sont la diminution de la

main d'œuvre à partir de 1990; donc «le maintien chez la femme de la disponibilité à exercer une activité lucrative (revêtira) une importance croissante à long terme» (p. 182).

Et alors, le partage des rôles, l'égalité, l'épanouissement? Ce n'est pas notre affaire, dit l'OFIAMT: «Les opinions... ne sont pas unanimes... ce n'est pas la tâche des autorités chargées de mener à bien la politique du marché de l'emploi que d'influer sur les opinions et les mentalités lorsqu'il s'agit de questions sociales aussi délicates et cruciales (p. 181).»

Bon, maintenons les postes à temps partiel, pour que les femmes soient «disponibles» le jour où notre économie aura besoin d'elles!

«Mesure en leur faveur»? ou recette pour «une position instable»?

Brigitte Dommen

¹ «Politique concernant le marché du travail en Suisse: caractéristiques et problèmes». Volume 1, Berne 1980.

GESTION ET CONTRÔLE

Les obsessions des commissaires

Ainsi le veut la séparation des pouvoirs: les exécutifs et leurs services administrent, et les commissions de gestion des assemblées parlementaires surveillent. Moyennant quoi les uns et les autres se sentent confortés dans leurs rôles respectifs, et dans leur manière de s'en acquitter. Ce qui permet d'ailleurs aux administrations, dans leur pérennité, de prendre continuellement de l'emport, discrètement mais sûrement.

La mécanique est bien huilée, et fonctionne sans surprise jusqu'au jour où une commission de gestion prend sa mission de surveillance au sérieux et, sans se contenter d'inspections et de tournées plus

ou moins folkloriques sur le terrain, s'érige en espèce de cour des comptes — sans analystes financiers ni experts-comptables s'entend!

On devine le caractère des constatations et conclusions de rapports produits dans ces conditions: leur inspiration est politique — dans le meilleur et le pire sens du terme. Chacun y va de ses obsessions, et fait passer au peigne fin les secteurs qui lui semblent prioritairement dignes d'un coup de projecteur critique.

LE TON D'OTTO FISCHER

Voyez les rapports récents de la Délégation des finances des Chambres fédérales ainsi que des deux Commissions de gestion de ces mêmes Chambres! La Délégation, dans laquelle les partis bourgeois envoient leurs députés les plus viscéralement anti-tatistes (d'Otto Fischer à Paul Eisenring en passant

par Félix Auer et Peter Hefti, par ailleurs tous administrateurs de sociétés anonymes), la Délégation donc s'en prend aux traitements des fonctionnaires supérieurs, à leur mise à la retraite anticipée, aux périodiques édités par divers offices fédéraux, aux consulats de moindre importance ouverts dans les pays voisins; avec un peu moins de petitesse, elle critique aussi l'extension des Stations de recherches agronomiques (effectivement déjà très développées), la gestion des Sucrieries d'Aarberg et de Frauenfeld qui attendent les bénéfices des cours mondiaux ou, à défaut, les subventions fédérales, le coût très élevé du Centre fédéral d'instruction de Protection civile à Schwarzenbourg, ou encore l'invitation à épuiser les crédits votés par le Parlement faite aux cantons par l'Office fédéral de protection civile.

A noter que le Département militaire fédéral prend ses coups de semonce au passage, — mais il n'y a